

Le Mans, le 21 avril 2017

Aux parents des élèves non boursiers

Objet : Bourses nationales d'études  
du 2<sup>nd</sup> degré de lycée pour l'année 2017-2018

Madame, Monsieur,

Secrétariat d'Intendance  
Mme LE GOUALLEC

128, rue Henri Champion  
72058 LE MANS Cedex 2  
ce.0721094y@ac-nantes.fr

☎ 02 43 86 24 16  
☎ 02 43 86 61 96

Les bourses nationales d'études du 2<sup>nd</sup> degré de lycée sont destinées à favoriser la scolarité des élèves qui suivent des enseignements généraux, technologiques ou professionnels et permettre aux familles, dont les ressources ont été reconnues insuffisantes, d'assurer la scolarité de leur enfant.

Elles sont attribuées sous réserve de recevabilité de la demande, sous conditions de ressources et charges de la famille.

Cette nouvelle campagne est ouverte aux élèves non boursiers.

Le barème ci-dessous vous permettra de vérifier si vous pouvez prétendre à l'attribution de bourses nationales pour la rentrée de septembre 2017.



Attention le revenu de référence est celui de 2015 !

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2015 à ne pas dépasser	17 827 €	19 197 €	21 939 €	25 368 €	28 795 €	32 910 €	37 023 €	41 138 €

Si votre situation vous permet d'ouvrir droit aux bourses, je vous invite à retirer le plus rapidement possible un dossier de demande auprès du service d'intendance (Mme LE GOUALLEC).

J'attire votre attention sur le fait qu'après le 20 juin 2017 il sera trop tard.

L'Administrateur de l'Education Nationale,

Franck LALLEMENT





LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

Nous sommes là pour vous aider



N° 51593#05

## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2017-2018

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

### Notice d'information

#### ►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

#### ►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2016 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Piafond de revenus 2015 à ne pas dépasser	17 827 €	19 197 €	21 939 €	25 388 €	28 795 €	32 910 €	37 023 €	41 138 €

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

#### ►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

**Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.**

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) et utiliser le simulateur de bourse en ligne

## LA BOURSE DE LYCÉE RENTRÉE 2017



### SIMULATEUR DE BOURSE

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

- Je sais tout de suite si mon enfant a droit à une bourse
- Je connais le montant de la bourse



### FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande avec seulement **deux critères** à fournir :

- Nombre d'enfants à charge
- Revenu fiscal

**Concubinage** : les revenus des deux concubins sont pris en compte même si le concubin n'est pas le parent de l'élève candidat boursier (*c'est la notion de ménage qui est retenue comme pour les prestations familiales*).

**Résidence alternée** : seuls les revenus du parent présentant la demande sont pris en compte (*et de son éventuel(le) concubin(e)*).



- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès du collège ou du lycée de mon enfant, ou sur le site internet du ministère,
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire,
- Je n'attends pas le dernier moment pour remplir le dossier,
- Je le dépose au secrétariat de mon établissement actuel dès que possible et **avant le 20 juin 2017**.



Pôle Académique de  
Gestion des Bourses